

COMMUNICATION AVEC L'ECOLE

LE COURRIER

Pensez à regarder le cahier de liaison prévu à cet effet chaque soir,
Merci de signer CHACUN des mots.

Nous privilégions dorénavant les envois d'informations par mail. Toutefois, si vous souhaitez nous contacter à propos de votre enfant, merci d'utiliser le cahier de liaison.

Adresse mail de l'école Sacré Cœur de la Boissière des Landes :

- direction@laboissieredeslandes-sacrecoeur.fr

Adresse mail de l'école Notre Dame de St Avaugourd des Landes :

- direction@stavaugourddeslandes-notredame.fr

LE TELEPHONE

Ecole de St-Avaugourd : 02 51 98 95 64

Ecole de la Boissière : 02 51 06 20 40

Le téléphone est un outil merveilleux... Mais il est important que chacun essaie de respecter les horaires de classe. Profitez des récréations et particulièrement des horaires suivants :

La Boissière : 10h30-11h et 12h45-13h15.

St Avaugourd: 11h-11h15, 13h-13h30

Merci...

LES HORAIRES D'ACCUEIL DU MATIN

Le matin, vous pouvez accompagner votre enfant :

- A la Boissière, de 8h40 à 8h55
- A St Avaugourd, à partir de 8h45

LES HORAIRES DE CLASSE DES ECOLES

	ECOLE DE SAINT AVAUGOURD	ECOLE DE LA BOISSIERE
Matinée	9 h 10 - 12 h 25	8 h 55 - 12 h 05
Après-midi	13 h 30 - 16 h 30	13 h 15 - 16 h 20

LES HORAIRES DE LA SORTIE DES ECOLES

Le soir, vous pouvez venir chercher vos enfants :

- A la Boissière, de 16h20 à 16h35.
- A St Avaugourd, de 16h30 à 16h40

Merci de bien respecter ces horaires car passée cette heure, les enfants qui resteraient à l'école seront conduits à la garderie.

RETRIBUTIONS SCOLAIRES

- A la Boissière : Le paiement des rétributions se fera de manière mensuelle par prélèvement automatique (soit 30 euros par mois sur 10 mois par enfant) ou de manière trimestrielle par chèque à l'ordre de l'OGEC de la Boissière si votre enfant est inscrit à la Boissière.
- A St Avaugourd : Le paiement des rétributions se fera de manière mensuelle par prélèvement automatique (soit 22 euros par mois sur 10 mois par enfant) ou de manière trimestrielle par chèque à l'ordre de l'OGEC de St Avaugourd si votre enfant est inscrit à St Avaugourd.

ASSURANCE SCOLAIRE



Votre enfant doit être couvert par deux assurances :

- une **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**
- une **ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT**

pour toute l'année scolaire 2021/2022 et ce dès la rentrée.

Vous devez nous fournir une attestation de votre assureur pour chaque assurance.

Si votre enfant ne possède pas d'individuelle accident, vous pouvez bénéficier d'une assurance auprès de la Mutuelle st Christophe. N'hésitez pas à nous demander un formulaire.